

LA SECU ? L’ASSURANCE MALADIE ?

La sécurité sociale est un système de protection collectif contre les risques sociaux liés à la maladie, la maternité, la paternité, aux accidents du travail...

L’assurance maladie est une branche de la sécurité sociale, qui permet la prise en charge des dépenses de santé et garantit l’accès aux soins.

L’AFFILIATION ?

De 16 à 18 ans :

Vous restez assuré au régime de sécurité sociale (général, agricole ou autre spécifique) d’un ou de vos deux parents.

Aucune démarche n’est à effectuer.

À partir de 18 ans :

Vous devenez un assuré autonome au régime de sécurité sociale d’un ou de vos deux parents.

Dans l’année de votre majorité, votre organisme de sécurité sociale vous contactera afin de communiquer un Relevé d’Identité Bancaire et procéder à une mise à jour de votre carte VITALE.

Il est conseillé de créer un compte en ligne pour faciliter le suivi : www.ameli.fr (Pour le régime général)

Étudiants internationaux

- Européens, Suisses et Québécois n’ont pas à s’affilier en France.
- Les étudiants Hors UE/EEE s’affilient à la PUMA en ligne : etudiant-etranger.ameli.fr

Plus d’info :

international.univ-grenoble-alpes.fr

SE FAIRE SOIGNER

Présenter sa carte VITALE

La carte Vitale contient tous les renseignements nécessaires au remboursement de vos frais de santé.

Déclarez votre médecin traitant !

Obligatoire pour les consultations médicales, il faut le déclarer en remplissant un formulaire avec son médecin. Dans le cas contraire, des tarifs plus élevés sont appliqués ou les remboursements sont réduits.

Se faire rembourser

Votre organisme de sécurité sociale assure le remboursement des soins pour partie. L’assuré doit s’acquitter du reste à charge s’il ne dispose pas de mutuelle.

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ OU MUTUELLE

Elle n’est pas obligatoire mais **fortement conseillée** car elle prend en charge tout ou partie des frais non couverts par la sécurité sociale. Elle donne droit également au tiers-payant (Pas d’avance de frais).

Laquelle choisir ?

Comparer selon vos besoins : lunettes, dentiste, contraception... également services associés (Responsabilité civile, Assurances habitation...).

À NOTER : Il est parfois plus intéressant de rester couvert par la mutuelle de ses parents.

Petit glossaire

Tiers-Payant : permet, sous certaines conditions, de ne pas faire l’avance des dépenses de santé
CPAM : Caisse Primaire d’assurance Maladie, principal organisme de sécurité sociale, il gère les assurés relevant du régime général
MSA : Régime de sécurité sociale agricole,
PUMA : Protection Universelle Maladie

LA COMPLÉMENTAIRE SANTÉ SOLIDAIRE

En cas de difficulté financière, il est possible de bénéficier de la Complémentaire Santé Solidaire sous condition de ressources. Se renseigner auprès de la CPAM ou sur : ameli.fr

CENTRES DE SANTÉ INTERUNIVERSITAIRE

Gratuit pour les étudiants, des consultations de médecine générale, et des consultations spécialisées : psychologie, gynécologie, médecine du sport, diététique, sexologie, des conseils et une écoute, des formations en secourisme, un centre de planification.

GRENOBLE

Centre Michel Zorman - Campus

180 rue de la piscine
Saint-Martin-d’Hères - Gières
Tram B, D station Les taillées
Tram C station Hector Berlioz

Geneviève Jourdain - Centre-ville

10 rue de Vassieux en Vercors
Grenoble

Tram B station CEA Cambridge

centre-sante.univ-grenoble-alpes.fr

VALENCE

Centre de santé jeunes

Maison de l’étudiant
13-15, Place Latour-Maubourg
Valence

Bus Citéa 1, 8, 14, 15 ou 24, station
Latour Maubourg

www.etudierendromeardeche.fr

Des actions de préventions sont proposées tout au long de l’année par le centre de santé appuyé par les étudiants en lien avec la CPAM.

[fb.com/ERSgrenoble](https://www.facebook.com/ERSgrenoble)